

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025 (accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Autorisation d'une prise de participation de la SPL Quimper Évènements au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SOGEAQC)

La Société Publique Locale (SPL) Quimper Évènements est amenée à prendre une participation dans la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille (SOGEAQC).

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.1524-5 du CGCT, (transposable aux SPL cf. art.L.1531-1 CGCT) cette prise de participation doit avoir été autorisée préalablement par les collectivités et groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

La Société par Actions Simplifiée (SAS) SOGEAQC a été constituée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère en vue d'assurer l'aménagement, l'exploitation et le développement du site de l'aéroport de Quimper-Pluguffan dans le respect du contrat de délégation de service public établi par la Région Bretagne. Cette société participe au soutien de l'activité économique et au développement des fonctions métropolitaines du territoire.

La SAS SOGEAQC est dotée d'un capital social de 685 000 € et a pour actionnaire de référence la CCI Finistère. Dans le cadre de l'augmentation du capital de la SOGEAQC la SPL Quimper Évènements a été sollicitée par la CCI du Finistère pour étudier les perspectives d'un partenariat économique pour favoriser le tourisme d'affaires.

Quimper Évènements, Société Publique Locale (SPL) dont Quimper Bretagne Occidentale est l'actionnaire majoritaire à 75 % a, notamment, comme objet social la promotion du tourisme d'affaires, qui ne peut s'appuyer que sur des infrastructures de transport efficace pour se développer. Le solde de 25 % du capital est détenu par la Ville de Quimper.

Quimper Événements serait légitime à entrer dans le capital de la société délégataire qui gère l'aéroport de Quimper et montrera le soutien du territoire à cette entreprise qui vise à renforcer l'attractivité et la lisibilité de l'agglomération quimpéroise afin d'attirer événements, congrès et touristes français et internationaux.

Ce partenariat permettra :

- le resserrement des liens entre les gestionnaires de l'aéroport, ses actionnaires, les professionnels du tourisme et les équipements gérés par Quimper Événements (Parc des expositions, centre des Congrès, grande salle évènementiel) ;
- une vision de l'évolution du foncier et des infrastructures aéronautiques et non aéronautiques du domaine aéroportuaire et de ses équipements ;
- un soutien aux activités essentielles pour un territoire (hélicoptères de la sécurité civile, vols sanitaires, atterrissages et évacuations d'urgence et vols militaires) ;
- maintien et développement de l'aviation de loisirs (aéro club de Quimper).

Cette participation permettra de concilier l'utilisation des terres consommées pour le développement économique hors ZAN tout en développant les transitions avec le développement des nouvelles énergies (panneaux photovoltaïques, innovation énergétiques et écologiques, ...).

Dans ce contexte, Quimper Événements envisage de prendre une participation par apport en numéraire à hauteur de 6,8 % du capital social de la SOGEAQC soit un montant global de 50 000 €. Cette entrée au capital sera réalisée par l'achat de 5000 actions de 10 € par la SPL Quimper Événements.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui est transposable aux SPL (cf. art.L.1531-1 CGCT), cette prise de participation requiert au préalable l'accord de la ville de Quimper en tant que collectivité actionnaire à hauteur de 25% de la Société Publique Locale Quimper Événements.

Après avoir délibéré (6 abstentions ; 42 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 40 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser la prise de participation de la Société Publique Locale Quimper Événements au capital de la Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper Cornouaille.